



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes nationaux que l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est habilitée à délivrer : DUT, DEUST, Licences, Licences professionnelles, Masters, **sauf les diplômes des professions réglementées en santé et paramédical.**

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

- Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur suivant les modalités décrites page suivante.

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

*** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

- 1 | Vous vous assurez** que votre expérience correspond, au moins en grande partie, à un diplôme de l'Université Toulouse 3,
 - en consultant l'offre de formation de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes>
 - ou en vous rendant au Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP), sur le campus de Toulouse 3.
- 2 | Vous téléchargez le dossier de pré-candidature** <https://www.univ-tlse3.fr/inscription-pour-une-vae>
Vous le renvoyez à la Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA).
- 3 | Vous préparez avec un conseiller spécialisé votre dossier de recevabilité**, qui sera soumis à l'expertise d'un enseignant référent VAE du diplôme visé.
L'avis de recevabilité peut être favorable ou défavorable, et dans ce cas il mentionne les manques éventuels de l'expérience vis-à-vis du contenu du diplôme recherché.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Si vous avez obtenu un avis favorable, vous êtes accompagné dans l'explicitation de votre expérience et sa valorisation au regard des attendus de la formation rattachée au diplôme. Vous bénéficiez de deux types d'accompagnement pour la rédaction du mémoire VAE et pour vous préparer à l'entretien avec le jury :

- un accompagnement pédagogique par l'enseignant référent du diplôme.
- un accompagnement méthodologique par un conseiller VAE, psychologue du travail.

POUR QUEL COÛT ?

- **Dépôt pré-candidature :**
250 euros (CPF mobilisable).
- **Parcours avec accompagnement**
Préparation mémoire et oral, passage en jury : **1 500 euros**.
- **Droits d'inscription universitaire obligatoires**, selon le diplôme : **170** ou **243 euros**.

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

Vous participez à un entretien avec le jury au cours duquel vous soutenez votre mémoire et sont examinées vos expériences et compétences. Le jury est composé de 3 enseignants-chercheurs du diplôme recherché et de 2 professionnels du champ d'activité.

Le jury peut déclarer la validation totale, la validation partielle ou le refus du diplôme demandé. Un procès-verbal de jury est établi.
Les unités d'enseignement validées le sont à vie.

En cas de validation partielle, le jury détermine la nature des connaissances et les compétences devant faire l'objet d'une validation complémentaire. Il émet des préconisations : retour en formation, écriture d'un rapport, présence à des séances de travaux pratiques... Ces préconisations font l'objet d'un devis spécifique, additionnel au tarif ci-dessus. Il n'y a pas de limite de temps pour obtenir les unités d'enseignement manquantes, mais il est conseillé de continuer le parcours dans l'année ou les 2 ans qui suivent le jury.

Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA)

Standard général : 05 61 55 66 30
mfca.contact@univ-tlse3.fr
<https://www.univ-tlse3.fr/dispositifs>

Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP)

Tél. : 05 61 55 61 32
Information sur l'offre de diplômes

SUR INTERNET

<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes>
> [S'orienter, se former](#) > [Catalogue des formations](#)
> [En reprise d'études](#) > [candidature VAE / VA85](#)

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70